

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° DN349

présenté par

M. Cubertafon, M. Fesneau, M. Lainé, M. Michel-Kleisbauer et Mme Poueyto

-----

## ARTICLE 2

### RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 272, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« Dans l'optique de renforcer le lien entre la jeunesse et les armées, il est impératif de favoriser et d'inciter l'engagement citoyen. Pour cela, l'implication des jeunes d'au moins 17 ans, pouvant prétendre à l'intégration au sein des différentes réserves, sera valorisée avec la mise en place de dispositifs de validation de points supplémentaires pour l'ensemble des diplômes du secondaire ainsi qu'en allouant des crédits ECTS pour les étudiants du supérieur. Les modalités seront fixées par décret du ministre de l'Éducation nationale et du Secrétaire d'État en charge de l'enseignement supérieur. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu des problèmes que peut rencontrer la jeunesse face à l'engagement citoyen et au vu de son faible taux d'implication, il paraît pertinent de proposer des mécanismes incitatifs. Ces derniers ayant fait leurs preuves en matière d'engagement citoyen, il serait opportun d'inclure des dispositions incitatives dans le cadre de la réserve, qui trouveraient place lors de la réforme du baccalauréat.

Les étudiants, du fait de leur relative disponibilité, de l'étendue de leurs vacances et de leur besoin de financement, sont des volontaires de choix pour la réserve. Surreprésentés au sein de la population des réservistes, ils constituent par ailleurs la population la plus difficile à fidéliser.

La forte disponibilité des étudiants réservistes au regard de leurs homologues salariés se doit d'être appuyée en vue de fidéliser, a minima le temps des études, cette population.

En effet, la disponibilité relativement plus forte des étudiants permet par ailleurs à certaines unités de réserve de prévoir des convocations sur plusieurs jours et semaines continus, au contraire des personnels civils salariés dont la disponibilité est principalement réduite aux seuls weekends.

Par ailleurs, cette disponibilité pourrait être renforcée dans un second temps par le développement de partenariats avec les établissements d'enseignement.

Cet amendement vise donc à instaurer un dispositif d'incitation à l'égard de l'engagement de la jeunesse, en contrepartie de l'obtention de points bonus dans le cadre de la validation de diplôme.